

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 19 novembre 2013

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12 et 13 novembre 2013

2013 DDEEES 241 Subvention à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) pour l'organisation d'un colloque à Paris à l'occasion des 20 ans de l'association.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 30 octobre 2013, par lequel Monsieur le Maire de Paris propose l'attribution d'une subvention à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF) ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de 7.000 euros est accordée à l'Association des Villes Universitaires de France (AVUF), dont le siège social est fixé à la Mairie de Montpellier, 1 place Georges Frêche, 34267 Montpellier Cedex 2.

Article 2 : La dépense correspondante (7.000 €), sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 235, ligne VF 55009 du budget de fonctionnement 2013 de la Ville de Paris.